

10 Fevrier 2021

Tchad: Le défenseur des droits humains Mahamat Nour Ibedou arrêté et inculpé

Le 6 février 2021, le défenseur des droits humains **Mahamat Nour Ibedou** a été arrêté aux côtés de 13 autres personnes qui manifestaient pacifiquement à Chagoua, dans le 7^e arrondissement de N'Djamena. Le défenseur des droits de l'homme a par la suite été inculpé de coups et blessures, de troubles à l'ordre public et de destruction de biens publics par la Haute Cour de N'Djamena. La prochaine audience est prévue pour le 12 février 2021.

[Mahamat Nour Ibedou](#) est le Secrétaire Général de la Convention Tchadienne pour les Droits Humains - CTDDH (Convention Tchadienne pour la Protection des Droits de l'Homme). La CTDDH est une organisation de premier plan de la société civile tchadienne qui défend les droits civils et politiques. L'organisation a documenté et dénoncé les violations des droits de l'homme au Tchad telles que l'impunité, la corruption, le rétrécissement de l'espace civique et l'adoption de lois draconiennes dans le pays. Mahamat Nour Ibedou dirige la CTDDH depuis 2011.

Le 6 février, le défenseur des droits humains a répondu à un appel à participer à une manifestation pacifique de plusieurs organisations de la société civile et de dirigeants politiques, pour rejeter la candidature du Président Idris Deby Itno, qui se présente pour son sixième mandat présidentiel aux élections générales de Avril 2021. Au cours de la manifestation pacifique, le groupe d'intervention mobile de la police (GIMP) aurait dispersé les manifestants avec des gaz lacrymogènes et aurait par la suite arrêté le défenseur des droits humains Mahamat Nour Ibedou et 13 autres manifestants à Chagoua, dans le 7^e arrondissement de N'Djamena. Suite à leur arrestation, le défenseur des droits humains et les 13 manifestants ont été détenus au commissariat central de N'Djamena pendant deux jours.

Le 8 février, le défenseur des droits humains Mahamat Nour Ibedou et les 13 autres manifestants ont été inculpés de coups et blessures volontaires, de troubles à l'ordre public et de destruction de biens publics par la Haute Cour de N'Djamena. Ils ont été transféré à la prison d'Amsinene, à N'Djamena, jusqu'à la prochaine audience qui aura lieu le 12 février 2021.

En 2016, le président Deby a introduit des mesures d'austérité pour tenter de lutter contre la crise économique. Ces mesures d'austérité ont largement affecté les droits fondamentaux tels que le droit à la santé et à l'éducation et ont provoqué une inflation sur le coût de la vie, ce qui a marqué le début des troubles politiques avec des manifestations à travers le pays. En réponse, les autorités ont ciblé les défenseurs des droits humains qui menaient les manifestations et ont adopté des lois plus draconiennes contre les libertés d'expression et de réunion. De nombreux défenseurs et militants des droits humains de premier plan, tels que Mahamat Nour Ibedou, sont visés depuis l'arrivée au pouvoir du Président Deby en 1990. Ils ont souvent été détenus, torturés et placés au secret pour avoir manifesté pacifiquement et dénoncé les violations des droits humains dans le pays. Une modification de la Constitution de 2018 permet à un Président d'être élu pour un mandat de six ans renouvelable une fois, ce qui pourrait donc permettre au Président Deby de rester au pouvoir jusqu'en 2033.

C'est la cinquième fois que Mahamat Nour Ibedou est arrêté pour son travail en faveur des droits humains. Le 29 novembre 2019, le défenseur des droits humains a reçu une notification lui demandant de comparaître devant l'unité criminelle du commissariat central de N'Djamena au sujet d'une plainte pour diffamation déposée contre lui par Bokhit Itno, un neveu du président tchadien. La plainte a été déposée à la suite d'un communiqué de presse signé par Mahamat Nour Ibedou au nom de la CTDDH dénonçant la séquestration et les sévices physiques présumés de trois personnes par Bokhit Itno sur sa propriété privée. Le 3 décembre 2019, Mahamat Nour Ibedou s'est présenté à l'endroit désigné et a été arrêté. Il a été libéré le 8 janvier 2020 et les charges retenues contre lui ont été abandonnées à la suite d'une décision de non lieu rendue par le juge d'instruction de N'Djamena.

Front Line Defenders est profondément préoccupée par le fait que l'arrestation et les accusations portées contre le défenseur des droits humains Mahamat Nour Ibedou sont des représailles pour son travail légitime et pacifique en faveur de la protection des droits humains.

Front Line Defenders exhorte les autorités tchadiennes à:

1. Libérer immédiatement Mahamat Nour Ibedou, car son arrestation semble être en représailles à son travail légitime pour la protection des droits de l'homme;
2. Garantir l'intégrité physique et psychologique de Mahamat Nour Ibedou pendant sa détention et faire en sorte que son droit à la défense soit respecté;
3. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains au Tchad soient en mesure de mener leurs activités légitimes en faveur des droits humains sans crainte de représailles et sans aucune restriction, y compris les arrestations, le harcèlement et les menaces.

Front Line Defenders Board of Directors

Denis O'Brien, Jim Conway, Maria Mulcahy, Kieran Mulvey, Mary Jane Real (Philippines), David Sykes, Arnold Tsunga (Zimbabwe), Verónica Vidal (Uruguay)

Front Line Defenders International Advisory Council

James L. Cavallaro, Maryam Elahi, Michel Forst, Hina Jilani, Mary Lawlor

Front Line, The International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders trading as Front Line Defenders, is registered in Ireland as a company limited by guarantee and not having a share capital. Registered Office: Second Floor, Grattan House, Temple Road, Blackrock, Co. Dublin, A94 FA39, Ireland.

Company No. 593190; Registered Charity No. 20204494; CHY 22404